

Nucléaire : le Conseil d'Etat annule le décret sur la fermeture de la centrale de Fessenheim



La fermeture de la centrale était initialement planifiée pour l'horizon de la fin 2018 ou au début de l'année 2019.

Nouveau rebondissement dans le dossier de Fessenheim. Le Conseil d'Etat vient d'annuler le décret de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, jugeant que cette décision n'avait pas été "*légalement prise*". EDF n'avait pas alors formé de demande pour cette fermeture.

Le décret avait été attaqué par les collectivités locales et par les syndicats.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) avait pourtant indiqué en ce début de semaine que les deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim devaient respectivement cesser de fonctionner au plus tard en 2020 et en 2022.

Le ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie va donc hériter d'un dossier sensible après la décision des "Sages" du Conseil d'Etat.

Suite à cette annulation, le gouvernement va devoir prendre un nouveau décret afin de statuer sur la fermeture de l'une des plus anciennes centrales encore en activité dans l'Hexagone.